

Conseil Municipal du 003-04-2015

L'an 2015, le vendredi 3 avril à dix neuf heures, les membres du Conseil municipal, convoqués de manière exceptionnelle sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue.

Etaient présents : Nadia Castain, Cyril Turbant, J.P. Gardon, Nicole Reynaert, Sylvie Feret, Lucie Desavoye, Jacques Fauquemberg, Daniel Fourrier, Youssef Fares, Joël Delrue, Didier Lemaire, Danièle Lemaître, Pascal Vandermolen,
Absentes excusées : Catherine Alexandre, Audrey Boché.

(Les présents ont accepté le caractère exceptionnel de la convocation lié à l'urgence)

Secrétaire de séance Pascal Vandermolen.

Risque de fermeture d'une classe au sein de notre commune.

Début de séance à 19 h 00.

Le Conseil Municipal est réuni en séance extraordinaire suite à l'annonce par la DSDEN 80 (Direction des Services Départementaux de L'Education Nationale) d'une possible fermeture de classe à l'école Maurice Choquet d'Allonville.

La situation de l'école est singulière avec la scolarisation à Poulainville des élèves de CM1, CM2.

La convention qui lie les deux communes prévoit le maintien progressif des élèves de CE2 puis de CM1 à Allonville à compter de la rentrée 2016.

Monsieur le Maire, afin de consolider les effectifs avec le maintien des CE2 dès 2015 (+12) et éviter la mesure de fermeture propose que cette convention soit dénoncée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote 13 voix pour.

Une nouvelle convention sera proposée au Conseil Municipal de Poulainville. Elle précisera :

- les conditions d'accueil des futurs CM2

Monsieur le Maire, afin d'apporter à la DSDEN la garantie du maintien effectifs des CE2 à Allonville, propose qu'une délibération soit prise en ce sens.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote 13 pour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.

